



Maisons neuves éconergétiques – Choisir le bon constructeur



Lorsqu'il est question d'acheter une maison neuve confortable et éconergétique, il est avantageux de choisir un constructeur qui participe à un programme d'efficacité énergétique appuyé par le gouvernement.

Les constructeurs participant à des programmes comme R-2000 ou ENERGY STAR® pour les maisons neuves connaissent les techniques de construction de pointe, les caractéristiques d'efficacité énergétique et les matériaux respectueux de l'environnement pouvant être utilisés dans votre maison.

Bon nombre de ces constructeurs sont très fiers de faire partie d'un réseau d'entrepreneurs qualifiés et novateurs, qui participent volontairement à des programmes d'étiquetage mettant en valeur les maisons neuves éconergétiques.

Pourquoi choisir une maison neuve éconergétique?

En dotant votre maison neuve de caractéristiques éconergétiques, vous réduirez vos factures d'énergie et contribuerez à protéger l'environnement.

Les maisons neuves éconergétiques offrent des avantages non seulement aux acheteurs et aux occupants, mais aussi au monde dans lequel nous vivons. En diminuant la consommation d'énergie dans votre maison, vous économisez de l'argent tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent aux changements climatiques.

Les techniques de construction favorisant l'efficacité énergétique d'une maison procurent souvent un confort accru. Par exemple, en améliorant l'étanchéité d'une maison et en y installant un dispositif de ventilation mécanique, vous réduisez les courants d'air, contrôlez mieux la qualité de l'air et améliorez le rendement global de la maison une fois cette dernière construite. En outre, lorsque vient le temps de déménager, vous pourriez obtenir une plus grande valeur de revente si votre maison est dotée d'une cote de rendement énergétique reconnue par le gouvernement du Canada et que son efficacité énergétique est confirmée.

De plus, plusieurs programmes incitatifs sont offerts aux acheteurs qui optent pour des améliorations éconergétiques dans leur maison neuve.



Visitez le site maisonsneuves.rncan.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes incitatifs.

Une maison éconergétique est :

- moins coûteuse;
- plus confortable;
- plus respectueuse de l'environnement.

Programmes à l'intention de l'industrie des maisons neuves

Afin d'aider le gouvernement du Canada à respecter son engagement global de réduire les émissions de GES, l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada (RNCAN) appuie trois initiatives d'efficacité énergétique pour les maisons neuves, dans le cadre de l'initiative écoÉNERGIE pour les bâtiments et les maisons :

- le Système de cote ÉnerGuide;
- la Norme R-2000;
- ENERGY STAR pour les maisons neuves.

Système de cote ÉnerGuide

Le Système de cote ÉnerGuide de RNCAN est un système bien établi de cotes et d'étiquettes du rendement énergétique des produits – principalement des appareils ménagers – mais aussi des maisons.

Les constructeurs de maisons neuves participant à l'initiative du Système de cote ÉnerGuide élaborent, en collaboration avec des conseillers en efficacité énergétique, des ensembles d'améliorations éconergétiques qu'ils peuvent vous offrir avant de construire votre maison. Une fois la construction terminée, le conseiller en efficacité énergétique se rend à la maison afin de vérifier si les améliorations éconergétiques ont été incluses comme il était prévu. Le propriétaire reçoit ensuite le rapport d'évaluation et l'étiquette officielle indiquant la cote ÉnerGuide de la maison.

Une cote ÉnerGuide vous indique (ainsi qu'aux futurs acheteurs) le degré exact d'efficacité énergétique de votre maison au moment de la construction. Elle est calculée selon des conditions d'exploitation standard afin de vous permettre de comparer le rendement énergétique d'une maison par rapport à une autre.

Type de maison	Cotes types d'efficacité énergétique
Maison neuve ordinaire en 2006	65-72
Maison neuve à laquelle des améliorations éconergétiques ont été apportées	73-79
Maison neuve éconergétique	80-90
Maison nécessitant très peu ou aucun achat d'énergie	91-100

Norme R-2000

La norme R-2000 (R-2000) est une norme de rendement technique de l'efficacité énergétique qui favorise également une meilleure étanchéité et une construction plus respectueuse de l'environnement. Les maisons R-2000 offrent des avantages sur le plan de la construction, du confort, de la santé et de l'environnement. Elles sont aussi au nombre des maisons neuves les plus éconergétiques offertes sur le marché. Les maisons construites conformément à la norme R-2000 ont habituellement un rendement énergétique qui est d'au moins 25 p. 100 supérieur à celui des maisons conformes aux codes du bâtiment actuels.

Les maisons R-2000 sont construites par des constructeurs qualifiés et autorisés; elles sont évaluées, inspectées et testées par des inspecteurs indépendants; et elles sont attestées par le gouvernement du Canada. Le propriétaire reçoit un certificat, une étiquette et un rapport confirmant le statut de la maison dans le programme.

ENERGY STAR pour les maisons neuves

L'initiative ENERGY STAR pour les maisons neuves fait la promotion de lignes directrices auxquelles ont recours les constructeurs pour construire des maisons neuves éconergétiques. Cette initiative est offerte dans plusieurs régions au Canada.

Les maisons homologuées ENERGY STAR sont évaluées par des conseillers en efficacité énergétique agréés indépendants, qui vérifient si les maisons construites répondent aux exigences techniques préconisées.

ENERGY STAR est une marque bien reconnue et respectée. Une maison neuve dotée d'une étiquette ENERGY STAR consomme moins d'énergie et offre un meilleur rendement global.

Le propriétaire reçoit une étiquette ENERGY STAR attestant l'état de la maison dans le programme.

Trouver un constructeur de maisons éconergétiques

Si vous souhaitez acheter ou construire une maison neuve éconergétique ou désirez en apprendre davantage sur les initiatives fédérales pour les maisons neuves et les incitations financières offertes aux propriétaires, visitez le site maisonsneuves.rncan.gc.ca ou composez le **1-800-O-Canada**.

Afin de trouver des constructeurs ou des organismes de services participant dans votre région, utilisez l'outil de recherche des fournisseurs de services à l'adresse maisonsneuves.rncan.gc.ca/trouvezunparticipant.

Pour commander des brochures sur les maisons neuves éconergétiques, composez le **1-800-387-2000**.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), par téléphone au **613-996-6886** ou par courriel à l'adresse suivante : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Le saviez-vous?

À l'heure actuelle, 17 p. 100 de l'énergie consommée au Canada sert à alimenter nos maisons.

La consommation d'énergie dans le secteur résidentiel représente 15 p. 100 des émissions de GES au Canada.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010.

N° de cat. M144-224/2010 (Imprimé)
ISBN 978-1-100-52342-3

N° de cat. M144-224/2010F-PDF (En ligne)
ISBN 978-1-100-95592-6

